

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Réservation de votre séjour L'inscription à l'un de nos séjours implique l'acceptation de nos conditions de vente et du Règlement Général sur la Protection des données (RGPD).

La réservation est confirmée dès la création et l'enregistrement des identifiants de votre compte client.

Les noms, prénoms, dates de naissances et adresse de tous les participants doivent être communiqués au plus tard à l'arrivée au camping. Pour des raisons de sécurité ou de responsabilité (piscine, évacuation possible du camping...) ou de santé, les mineurs non accompagnés d'un adulte ne sont pas admis.

Toute modification de dossier, ou de réservation, doit être notifiée PAR ECRIT et adressée à l'adresse suivante : Camping le Mas Sud Ardèche 400 chemin du pont cassé 07700 Saint Just d'Ardèche.

Conditions de paiement : Pour les réservations effectuées plus de trente jours avant le début du séjour, un acompte de 30% du montant des prestations réservées doit être réglé, ainsi que les frais de dossier (ces derniers étant non remboursables). Le solde de votre séjour doit être réglé trente jours avant la date de votre arrivée. Pour les réservations effectuées moins de trente jours avant le début du séjour, le règlement intégral du séjour doit être effectué au moment de la réservation. Toute modification ultérieure du taux de TVA applicable, survenue entre le moment où les tarifs ont été déterminés et la facturation du séjour entraînera une modification corrélative du prix toutes taxes comprises (TTC). Nos prix comprennent l'accès au parc aquatique, la consommation d'eau, l'électricité (sauf en camping caravaning et en location au mois), les équipements nécessaires pour le nombre de personnes correspondant à la catégorie de logement choisie (hors personnes supplémentaires), un véhicule par emplacement et l'accès aux activités non payantes. Pour les réservations en emplacement camping, six personnes maximums sont acceptées par emplacement. Nos prix ne comprennent pas la voiture supplémentaire, une tente supplémentaire, une personne supplémentaire, les animaux, une remorque, le visiteur journalier, les frais de dossier et les participations à la taxe de séjour. La plancha, adaptateur, le frigo pour les emplacements et le kit bébé sont en location sur place.

Réclamations : venez nous voir en cas de problème dans l'hébergement loué, concernant des manques par rapport à l'inventaire des mobil home, l'état du terrain ou du mobil home doivent être signalés à la réception vingt-quatre heures suivant votre arrivée au camping.

Nous ferons alors le maximum pour corriger le plus rapidement possible la situation et satisfaire votre demande. Passé ce délai aucune réclamation ne sera prise en compte et vous pourriez être tenus responsable lors du départ des éventuels dégâts ou matériel manquants.

1. Caution Hébergement : une caution par chèque ou espèce vous sera demandée avant la création de votre fiche d'accueil. La caution est de deux cent euros pour les espaces locatifs. Les hébergements loués doivent être rendus dans l'état dans lesquels vous les avez trouvés. En cas de dégâts constatés (casse, manquements, détériorations) nous vous avertirons par courrier postal ou email, puis nous prélèverons les sommes nécessaires à la remise en état de la location.

2. Caution Ménage/Ménage Final : la caution de ménage est de quarante euros. Les hébergements doivent être rendus propres à votre départ ce qui implique : (sols nettoyés, vaisselle lavée, couvertures rangées, poubelles vidées, placards propres, cuisines et salles de douche ainsi que les

nettoyés). Si vous constatez des anomalies dans l'état de votre location à votre arrivée, il faut en avertir sous vingt-quatre heures la réception du camping. Si l'hébergement n'est pas rendu propre à la fin de votre séjour, nous nous réservons le droit de vous facturer les frais de remise en état et de les prélever sur votre caution après état des lieux.

Vous avez la possibilité d'acheter une prestation de ménage de fin de séjour à l'accueil. Cette prestation, par respect pour nos équipes d'entretien, ne vous dispense pas de rendre l'hébergement dans un état minimum de propreté (poubelles vidées, vaisselle lavée, couvertures pliées, débris nettoyés).

Lors de votre réservation il vous est possible de préciser un emplacement correspondant à vos attentes, nous ferons notre possible pour vous satisfaire. Mais cela ne constitue pas une garantie contractuelle de résultat. Les travaux d'urgences entrepris par le camping ou par des autorités publiques et qui pourraient gêner nos clients sur le camping, ne peuvent faire l'objet d'une réclamation.

Point d'attention sur les prestations de services : en début et fin de saison certains commerces et animations peuvent être fermés, merci de vous renseigner à l'accueil.

Arrivées et départs : Les mobil home sont disponibles à partir de 16h et jusqu'à 19h. Les départs s'effectuent avant 10h. Les emplacements de camping sont disponibles à partir de 14h et doivent être libérés avant 12h. Pour une arrivée tardive ou un départ anticipé, vous devez impérativement avertir le camping au minimum 24h avant votre arrivée. Les emplacements et mobil-homes sont attribués en fonction des disponibilités et peuvent être modifiés à tout moment avant la remise effective des clés. Si vous ne vous présentez pas le jour d'arrivée prévu et que vous ne nous prévenez pas 24h avant la date d'arrivée, le camping se réserve le droit de remettre l'hébergement à la vente.

Service après-vente : Nous ne pouvons être tenus pour responsable des cas fortuits, de force majeure, événements climatiques, décisions juridiques ou administratives, qui viendraient perturber, interrompre ou empêcher votre séjour et les animations. (Hors cas particulier COVID cf. voir ci dessous).

Réclamations : toute réclamation concernant un séjour pourra nous être adressée par courrier avec accusé réception, dans un délai de dix jours après la fin de votre séjour, un questionnaire de satisfaction qui vous sera remis automatiquement en main propre, par mail ou par courrier, à la fin de votre séjour. Notre service qualité fera tout son possible pour traiter votre réclamation dans un délai de trois mois et vous répondra par courrier ou par mail.

Dans le cas où vous aurez contacté le camping par courrier en recommandé avec accusé réception et à défaut d'une réponse sous trois mois, vous pourrez saisir le Médiateur de la consommation, SAS MEDIATION – 222 Chemin de la Bergerie – 01800 St Jean de Niost – 04.82.53.93.06 www.sasmediationsolution-conso.fr. La saisine d'une juridiction par l'une ou l'autre des parties se fait dans le respect des dispositions des articles 46 et 48 du code de la procédure civile.

Aussi vous avez la possibilité de vous inscrire sur la plateforme Bloctel en cas de démarche abusive à l'adresse mail suivante : <https://www.bloctel.gouv.fr/>

Fermeture forcée de l'établissement : En cas de fermeture totale ou partielle de l'établissement (à

laquelle est assimilée une mesure d'interdiction totale ou partielle d'accueil du public, dans la mesure où le Client relève de cette catégorie de public) décidée par les pouvoirs publics, et qui n'est pas imputable au Prestataire, les sommes versées d'avance par le Client feront l'objet d'un remboursement, d'un bon à valoir.

Cas particulier Covid : Si vous avez préalablement à votre séjour la COVID 19, ou une interdiction de vous déplacer liée à une restriction administrative publique de déplacement qui vous empêche de vous rendre au camping aux dates réservées, nous vous rembourserons les sommes engagées sur présentation d'un justificatifs médical ou preuve de l'interdiction de déplacement d'une administration publique.

Annulation du séjour : Pour toute annulation de séjour, vous devez nous avertir dans les dix jours suivants la confirmation par Lettre recommandée avec accusé réception à l'adresse suivante : Camping le mas sud Ardèche 400 chemin du pont cassé 07700 Saint Just d'Ardèche.

Règlements intérieurs : le camping dispose d'un règlement intérieur affiché à l'accueil et sur notre site. En tant que client du camping, sa prise de connaissance impliquant son respect pour tous les campeurs est obligatoire. Celui-ci vous est opposable.

Sur le camping, les enfants sont sous la responsabilité et la surveillance du ou des parents ou d'un adulte majeur.

Votre animal de compagnie : (tous les animaux sont interdits dans le parc aquatique, et aux sanitaires). Se renseigner avant votre arrivée. Lorsqu'ils sont autorisés, ils doivent être tenus en laisse en permanence. Le carnet de vaccination vous sera demandé à votre arrivée. Un seul animal est autorisé par hébergement. Les chiens de 1ère et 2ème catégorie sont interdits.

Aucune installation (tente), véhicule ou personne supplémentaire n'est acceptée sur l'emplacement des locations sans accord du camping. Il est interdit de recharger la batterie d'un véhicule électrique ou hybride. Pour des raisons de sécurité et d'assurance, le nombre d'occupants ne peut dépasser la capacité prévue par type d'hébergements (nouveau-nés compris). Dans le cas où un surnombre est constaté, le camping se réserve le droit de refuser l'accès au logement.

Les feux et barbecues sont interdits dans l'enceinte du camping (se renseigner auprès du camping).

Matériel électrique : Tout apport de matériel électrique supplémentaire à fort ampérage ou consommation électrique doit être indiqué à votre arrivée, et validé par du responsable du camping.

Parc aquatique : Le port d'un slip de bain est obligatoire (vêtements, tenues de bain couvrantes et short de bain sont interdits pour des raisons d'hygiènes). Nous rappelons que notre espace aquatique et toboggans peuvent s'avérer dangereux. Les enfants en bas âge doivent obligatoirement porter des couches conçues spécialement pour la baignade. Les enfants ne sachant pas nager, doivent porter OBLIGATOIREMENT des brassards de nage.

Les visiteurs journaliers n'ont pas accès aux espaces aquatiques pour des raisons d'assurance. Le camping peut être amené à fermer ponctuellement un toboggan ou l'espace aquatique en cas de problèmes techniques ou sanitaires imprévus et pouvant entraîner un manque de sécurité ou d'hygiène. L'accès aux espaces aquatique est formellement interdit en dehors des horaires d'ouvertures et de fermeture. Il est interdit de se nourrir ou d'avoir des boissons dans l'espace

aquatique.

Assurance locative Le client doit vérifier auprès de son assurance, qu'il dispose d'une extension villégiature dans le cadre de son contrat d'Assurance Habitation et de ses conditions de garantie. Si tel n'était pas le cas, le locataire est tenu de s'assurer contre les risques inhérents à son occupation. A savoir : accident, vol, perte, dégradation d'effets personnels (valises, objets, mobiliers, valeurs, véhicules, vélos, tente caravane et autres objets de camping...). Il doit également s'assurer pour les dégradations qu'il pourrait causer dans l'hébergement donné en location ou dans le camping, de son fait ou de ses accompagnants (assurance responsabilité civile). Les clients devront justifier de leur assurance à la première réquisition.

Note importante sur la communication du camping : Nos prix sont susceptibles d'évoluer en fonction des conditions économiques et commerciales. Seul le contrat de location confirmant la réservation tient lieu de document contractuel. Pour toute question sur un séjour passé ou à venir écrivez-nous par courrier à l'adresse suivante : Camping le Mas Sud Ardèche 400 chemin du pont cassé 07700 Saint Just d'Ardèche, ou par mail : info@campingmassudardeche.com

Arrêt des prestations de location : dans le cas où une dégradation sur un mobil home, d'une détérioration volontaire des espaces verts, d'une dégradation matérielle du camping ainsi que le non- respect répété du règlement du camping, ou d'incivilités soit constaté par un employé du camping ou reportées à la direction par un campeur et consignées par une plainte verbale ou écrite, le camping peut décider de rompre le contrat et de le stopper immédiatement.

Le camping se réserve le droit de procéder à un recours juridique pour obtenir en remboursement les dommages et intérêts subis ou des préjudices occasionnés. Nous rappelons que le règlement intérieur est disponible à l'accueil du camping et sur notre site, et nous invitons tous nos campeurs à en prendre connaissance avant leur séjour.

Tenue vestimentaire et comportement : le camping Mas Sud n'est pas un camping naturiste, il vous sera exigé de porter une tenue vestimentaire qui couvre à minima les parties intimes, par ailleurs le campeur s'engage au respect verbal et comportemental au sien de l'enceinte du camping, ce qui inclue l'interdiction de l'emploi d'engins sonores (klaxon, usage de sono à fortes décibels) dont l'utilisation nuirait aux autres campeurs.

CAMPING LE MAS SUD ARDECHE

SARL JFK au capital de 10200€ FR91792856460

400 Chemin du pont cassé 07700 Saint Just d'Ardèche

+33 475046792 ou +33 619062308

info@campingmassudardeche.com